L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 31 MAI 1861.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No Entre Conti et Bienville

Nouvelle-Orléans,
VENDREDI MATIN, 31 MAI.

☞ Voir la seconde page, pour:
Le Feuilleton.
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux,

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

LISTE DES LETTRES.

☞ On trouvera la nouvelle liste des lettres restant au bureau de la Poste, à la seconde page de la feuille.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. R. [illegible] & Co, à la Bourse des Marchands et des [illegible] Propriétés foncières dans la ville de Car[rollton], [illegible] de Jefferson (succession de J. B. Bol[illegible]).

Par G. Lesaumont, Blache & Co, 69 Chartres—Chaussures et vêtements d'été.

Par N. Vignié, au No 162 rue Bienville—Meubles.

Par D. F. Murphy, à l'entrepôt Mississippi, rue Fulton—Maïs.

Par P. [illegible] J. Spear, à 10 heures et demie, à son magasin de [illegible] rue de Chartres, N. 7.—Chemises de la [illegible] rouge et blanche.

Par [illegible] aujourd'hui, à midi, au City Hotel, rue de la Commune—La goelette Break O' Day et une propriété située dans le 2me District.

☞ **Esclaves à l'encan.**—M. N. Vignié, [illegible] samedi, 1er juin, à la [illegible] des Négociants et Encanteurs, quatre esclaves de la succession A. G. Bo[illegible]—Et deux négrittes à la folle enchère.

Les élections municipales.

L'attention publique est tellement absorbée par les graves préoccupations que donne la guerre et par la fièvre militaire que c'est à peine si les citoyens savent qu'une élection doit avoir lieu lundi prochain. Il s'agit d'élire un contrôleur de la ville, un recorder pour le second district, deux aldermen pour le premier district, et un pour chacun des autres districts et sept assistant-aldermen pour les quatre premiers wards et les 6e, 9e et 10e wards de la ville.

Les fonctions à remplir sont assez importantes pour que les électeurs n'abandonnent pas le choix des magistrats municipaux au hasard des intrigues particulières, et nous avons cru devoir présenter quelques considérations sur ce grave sujet.

C'est toujours un tort de la part des citoyens de négliger l'exercice de leur droit de vote. Il arrive tôt ou tard un moment où l'on vient à regretter une abstention dont le résultat a été de laisser les fonctions publiques à la merci d'ambitieux qui n'ont ni les capacités ni quelquefois l'honnêteté ou le courage nécessaires pour remplir leur devoir d'une façon complète et satisfaisante.

En ce moment plus que jamais, il importe d'envoyer au conseil de ville des hommes intègres et d'une fermeté de caractère inébranlable. On n'est plus depuis trop longtemps et avec trop le reson du gaspillage des finances municipales pour que le public, jusque là si apathique, ne s'éveille pas dans le moment critique où nous sommes. Plus que jamais il est nécessaire que ceux à qui sera confié le maniement des fonds publics soient dignes de la confiance du peuple et sachent résister à tous les entraînements.

Nous avons déjà dit, lors des dernières élections, que la politique devait être étrangère au choix des candidats aux fonctions municipales. Ce que nous disions à une époque où il y avait encore plusieurs partis politiques en présence, est il nécessaire de le répéter aujourd'hui? Nous ne l'aurions pas pensé, car nous supposions qu'il n'y avait plus de partis, ou plutôt qu'il n'y en avait plus qu'un seul comprenant l'universalité des citoyens. Nous croyons que, sous ce rapport la masse du public est de notre avis et qu'elle fera ses choix sur les différentes listes de candidatures sans attacher nulle importance aux dénominations dont on les aura fait précéder.

Parmi les membres sortants des deux conseils, il en est qui seront incontestablement réélus parce qu'il leur sera tenu compte de la fermeté avec laquelle ils ont combattu dans l'intérêt du bien public. Pour les autres vacances, les électeurs auront à choisir entre les anciens titulaires et quelques candidats nouveaux, dont les amis font valoir les titres. Nous signalerons comme toujours l'abstention des hommes haut placés dans le barreau ou le commerce et que leur position semblerait devoir désigner pour représenter la ville dans les deux conseils, et nous laissons par crainte qu'une réforme sous ce rapport est presqu'impossible. Les personnes dont nous parlons refusent de présenter elles-mêmes leur candidature au public, et il y a parmi ceux qui seraient intéressés à les voir élire trop d'indifférence pour qu'il soit permis d'espérer que le système actuel fasse place à un meilleur.

Plusieurs candidats se présentent pour les places de contrôleur de la ville et de recorder du second district. Nous n'entrerons pas dans l'examen des mérites de ces diverses candidatures, parce que c'est une question de personnes et que notre appréciation n'aurait qu'une valeur toute individuelle. Nous engageons seulement les électeurs à n'avoir en vue dans le choix auquel ils s'arrêteront que le bien général et non leurs préférences particulières. Les fonctions de contrôleur entraînent une assez grande responsabilité et celles de recorder ne sont pas moins importantes pour la tranquillité et le maintien du bon ordre dans le district. Une élection de cette nature ne doit donc pas être une affaire de camaraderie ni de coterie. L'absence d'un bon recorder se fait sentir au bout de très peu de temps, et le relâchement de la police et le désordre se font sentir dans la surveillance et dans la répression dont les habitants ont souvent à se plaindre.

Entre les candidats généralement connus du public, c'est aux électeurs qu'il appartient de faire le meilleur choix. Nous devons nous borner à leur donner un conseil désintéressé, parce que ce sont presque toujours ceux qui s'abstiennent de prendre part aux élections locales, qui viennent ensuite se plaindre de la mauvaise administration des affaires de la ville, des désordres et de l'insuffisance de la répression.

Nomination du général Twiggs.—Le général Twiggs a été nommé major-général dans l'armée des Etats Confédérés et a reçu le commandement du district militaire de la Louisiane. Il doit établir son quartier-général à la Nouvelle-Orléans. Nous aurons enfin un officier responsable pour veiller à la sécurité de l'Etat. Mieux vaut tard que jamais.

Le blocus et les Anglais.—Le consul anglais à Mobile ayant adressé au commandant Porter du *Powhatan* une demande de renseignements au sujet des intérêts anglais, le commandant lui a répondu par la lettre suivante :

U. S. S. Powhatan, 28 mai 1861.

Monsieur: En réponse à votre communication du 27 mai 1861, j'ai l'honneur de vous informer que les navires anglais pourront employer des remorqueurs, ou tous les autres moyens pour se rendre à la mer, et que les remorqueurs ne seront pas molestés par nous dans l'accomplissement de leur devoir en remorquant les navires anglais. J'ajouterai que le 28 est, je crois, fixé pour le blocus strict, mais comme je suis ici seulement temporairement et sans instructions spéciales j'interpréterai l'ordre dans le sens le plus libéral. Il vaudrait mieux si cela peut se faire sans nuire aux intérêts anglais envoyer les navires à la mer aussitôt que possible.

Respectueusement,
David D. Porter, commandant.

Engagement entre deux steamers.—Nous avons par les journaux du Nord la confirmation de l'engagement qui a eu lieu le 20 mai, à l'embouchure du Potomac, entre le steamer des Etats Unis *Baltimore* et un steamer du Sud, armé d'un canon et monté par un équipage assez fort. Il y a eu à bord du *Baltimore* quatre hommes tués et cinq mortellement blessés. Sans un secours qui a été envoyé d'un fort voisin au *Baltimore*, il aurait été capturé.

Le régime militaire à St-Louis.—Les unionistes qui se félicitaient de la paix conclue entre le général Harney et le major-général Price, commencent à sentir qu'ils se sont livrés sans défense au despotisme brutal de la soldatesque autrichienne de Lincoln. On lit dans le *Republican* du 27 mai:

Nous entendons citer tous les jours des cas d'insultes faites à des citoyens tranquilles—à des hommes et à des femmes—sans aucun motif possible. Les rues se remplissent chaque jour d'hommes en uniformes et armés. Les fusils sont armés et les bayonnettes présentées aux passants par les sentinelles et dans des mains aussi inexpérimentées, il est presqu'impossible de prévenir des malheurs. Le général Harney devrait tenir ces gens en respect et remplir sa part de l'engagement pris de maintenir la paix.

Ce sont là les bienfaits de la neutralité tant prêchée par le *Republican*—les humiliations et les hontes de toute sorte.

Les batailles du 26 mai.—Les journaux de l'Ouest du 27 mai ne disent pas un mot des prétendues batailles qui auraient été livrées le 26 à Hampton et à Harper's Ferry.

Rhumatismes et diarrhée.—Il se vend au No 117 rue Ste-Anne, des remèdes particuliers pour la guérison du rhumatisme et de la dysenterie dont on dit le plus grand bien et dont de nombreux témoignages attestent l'efficacité. Voir aux annonces.

Par le Télégraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles de la guerre.

Washington, 30 mai—Les gouverneurs Yates et McClernand partent demain pour l'Illinois, après avoir accompli leur mission qui était en partie commerciale.

On regarde la chûte de Harper's Ferry comme certaine.

Le général Mc Clelland avec 15,000 hommes, le général Keims avec une force de Chambersburg, un corps du Relay House et un autre de Washington sont en train de former un cercle autour de la place. On prétend qu'il n'y a là que 4000 hommes misérablement équipés et à moitié morts de faim. Il leur faudrait un héroïsme sans parallèle pour repousser l'ennemi.

Cairo, 29 mai.—Un régiment de volontaires de l'Illinois, sous le commandement du colonel Chatner, a traversé cette après midi à Bird's Point, et s'y est établi et retranché pour l'occuper d'une façon permanente.

Le régiment de Blair, du Missouri, a reçu l'ordre de se rendre au fort Monroe.

Boston, 30 mai.—Les commandants des frégates *Minnesota* et *Niagara* ont les noms et le signalement des navires destinés à la Nouvelle-Orléans avec des cargaisons d'armes, et ils font bonne garde.

New-York, 30 mai.—La *Tribune* dit que 80,000 hommes se concentrent à Cairo et feront un mouvement immédiat sur Memphis.

La marche du général McClelland vers Harper's Ferry a été arretée par la destruction des ponts et des routes.

Le lieutenant Slemmer est arrivé ici. Il dit que le fort Pickens est imprenable. La garnison est de 1,000.

Le colonel Fremont commandera probablement la division qui opérera dans la vallée du Mississipi.

Le *Times* dit que le gouvernement est embarrassé des prisonniers. Il en a environ 1,000 dans diverses places et arrêtés pour des motifs différents. Sur ce nombre il n'y en a que 36 qui soient de vrais prisonniers de guerre. Si ces hommes sont considérés comme des rebelles armés, ils doivent être pendus; si on les échange c'est reconnaître les rebelles comme des belligerents, d'après le droit des gens. Le cabinet est perplexe. (Toutes ces dépêches viennent des villes républicaines et ne méritent conséquemment aucune foi—note du rédacteur).

Nouvelles d'Europe.

ARRIVEE DE L'AMERICA.

Halifax, 30 mai.—Le steamer *America*, parti de Liverpool le 18 et de Queenstown le 19, est arrivé en route pour Boston.

Marchés européens.

Liverpool, 18 mai.—Les ventes de coton pour la semaine qui vient de finir, consistent en 47,000 balles dont 9,500 pour la spéculation et 10,000 pour l'exportation.

La circulaire des courtiers accuse une baisse de 1[1/4]d sur les basses qualités et de 1[1/8] sur les middling depuis le 10 mai. Les ventes, vendredi, ont été de 10,000 balles. Le marché a fermé aux cours suivants. Samedi les ventes ont été de 10,000 balles:

Fair Orleans, 8 3 8 d	Mid. Orleans, 7 3 4 d
Fair Mobile, 8 1 8 d	Mid. Mobile 7 9 16 d
Fair Uplands, 8 1 8 d	Mid. Uplands 7 9 16 d

Les céréales ont fermé avec une tendance à la baisse; les provisions étaient fermes.

Londres, 18 mai.—L'encaisse métallique de la banque a diminué de £190,000 pendant la semaine. Consolidés 91 1[4]91 5[8].

NOUVELLES D'EUROPE.

Halifax, 30 mai.—Par l'arrivée du steamer *America*, parti de Liverpool le 18, et de Queenstown le 19, nous avons des nouvelles importantes relatives aux corsaires et au blocus.

Dans une discussion sur le blocus du Sud par les Etats Unis, Lord Derby a dit que deux caps étaient nécessaires pour constituer un blocus partiel, et que selon les lois internationales les corsaires ne pouvaient pas être traités comme pirates.

Grafton occupé.

Grafton, 30 mai.—La ville de Grafton a été occupée par les troupes fédérales aujourd'hui.

Les Confédérés se sont retirés sans tirer un coup de fusil.

Rumeurs à Washington.

Washington, 30 mai.—Le deuxième régiment de New York a été licencié pour cause de démoralisation.

Sewell's Point imprenable.

Le capitaine Engle fait un rapport dans lequel il déclare que Sewell's Point est imprenable. Il y a 10,000 hommes prêts à combattre. Le plan du général Butler est d'entourer les soldats du Sud, et de les réduire par la famine.

Nouveau District Militaire du Kentucky.

Un nouveau district militaire, appelé le département du Kentucky, a été formé. Le commandement en a été confié au colonel Anderson.

Le département du col. Anderson comprend le Kentucky, à une distance de cent milles de la rivière.

Son quartier-général sera pour le moment à Louisville.

Un négociant d'Alexandrie a reçu une lettre de son frère résidant à Richmond, dans laquelle ce dernier l'engage à quitter cette ville, parce que les soldats du Sud s'y concentrent, afin de chasser les fédéraux de ce poste.

Les troupes confédérées sont en train d'évacuer Harper's Ferry et de se concentrer à Richmond et Norfolk.

Troupes de l'Illinois dans l'armée du Sud.

St Louis, 30 mai.—Deux cents hommes de l'Illinois ont traversé la rivière à Paducah, aujourd'hui, afin de joindre l'armée des Etats Confédérés.

Nouveaux steamers des Etats-Unis équipés.

Washington, 30 mai.—On est en train d'équiper onze nouveaux steamers des Etats Unis à l'arsenal maritime de Washington, avec armes, munitions, &c. Ils partiront sans aucun doute avec des ordres scellés.

Douglas à l'agonie.

Chicago, 30 mai.—L'Hon. S. A. Douglas, sénateur des Etats Unis, de l'Illinois, a rechute. Ses amis craignent qu'il ne passe pas la nuit.

Démission du juge Taney.

On dit que le juge Roger B. Taney a donné sa démission.

CHRONIQUE LOCALE.

Le meurtre du Dr. Mather.—Le Dr Francis W. Mather blessé, mercredi soir, par son beau-père, est mort hier matin. Il avait été atteint de deux balles de pistolet. En recevant la seconde blessure, il essaya de se défendre et tira un revolver de Colt, mais sans résultat.

Le Dr Mather est né à Cahaba, Etat de l'Alabama, et avait trente ans. Parti d'ici comme chirurgien de l'armée, il était revenu dernièrement de Pensacola pour organiser une compagnie et avait même annoncé, par la voie des journaux, qu'il désirait vendre une négresse afin de consacrer à son entreprise la somme que l'esclave rapporterait. Il laisse une femme et des enfants.

Les détails de ce drame sanglant sont si tristes que nous nous abstiendrions de les publier sans les rumeurs qui ont circulé en ville et ne sont point fondées.

M. Withers, d'après la déposition de sa femme, à l'enquête, était adonné à la boisson et avait commencé à boire de bonne heure mercredi matin. Avant le dîner, il s'exerçait au pistolet dans la cour; il avait deux revolvers dont l'un (celui de Colt) lui avait été donné en échange par le docteur Mather lui-même avant son départ pour Pensacola.

Un M. S...... qui venait d'arriver du Texas, dîna ce jour-là avec M. Withers et combla de politesses, mais à peine était-il parti que M. Withers accabla sa femme de reproches au sujet de l'hôte auprès duquel il s'était montré tellement empressé. Mme Withers, ne [illegible] des paroles insultantes et injustes qui lui étaient adressées, rappela à son mari sa réception si cordiale en apparence, et le peu d'accord avec sa conduite extraordinaire après le départ de l'hôte. "Un galant homme, ajouta-t-elle, n'aurait jamais agi ainsi." "Je suis donc un lâche!" s'écria M. Withers furieux. Il ordonna à sa femme de quitter la maison, et Mme Withers ramassait son linge lorsque le Dr Mathers entra dans la chambre. Nous renvoyons le lecteur, pour ce qui se passa ensuite, à la déclaration de Mme Withers, telle qu'elle a été prise devant le coroner.

"Dans l'après-midi du 29 mai, dit cette dame, mon fils, le Dr Mather, vint chez moi et monta au salon où nous nous trouvions, M. Abraham Withers, mon mari et moi. Je lui dis aussitôt que j'aimais mieux qu'il n'y entrât pas car j'allais me rendre chez lui. Il me regarda, puis regarda M. Withers avec surprise et dit: "De quoi s'agit-il donc?" "Vous m'avez appelé lâche," s'écria mon mari et presque aussitôt s'arma d'un pistolet et visa le docteur qui lui dit: "Non, M. Withers, je ne vous ai point appelé lâche." Je dis alors que c'était moi qui lui avais donné le titre de lâche. Il me saisit le bras; "Ne touchez pas ma mère, s'écria mon fils, si vous voulez tirer, tirez sur moi." A ces mots, il ouvrit son habit, M. Withers fit feu immédiatement, le docteur tomba en disant: "maman, il m'a tué!" M. Withers continua de tirer et, pour l'en empêcher, j'essayai de lui arracher l'arme des mains, mais ne pouvant y réussir, je posai la main devant le canon du pistolet, le coup partit, la balle entra par la paume de la main et sortit par le poignet."

Dans le contre-examen, Mme Withers a déclaré qu'elle croit que le Dr Mather a tiré une fois en tombant, mais qu'il ne semblait point avoir la force de diriger son arme.

Le jury a présenté un verdict qui accuse M. Withers de meurtre.

Le Suicide.—James Anderson dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, est mort hier à l'hôpital.

Il était Ecossais et avait trente-quatre ans.

Une femme qui demeure dans la rue des Magasins entre Clio et Erato, et n'est ni jeune ni belle, lui avait inspiré une passion extraordinaire. Anderson avait un rival dont il était jaloux. Les deux amoureux se rencontrèrent, mercredi soir, chez la femme et décidèrent que le préféré reviendrait seul dans la maison. Mme [illegible] choisit le rival; Anderson, fidèle à son serment, sortit, s'élança hors de la chambre et alla se tirer un coup de pistolet en pleine poitrine.

Noyé.—M. Sorapuru, député de M. Beach, a pratiqué hier la levée du corps de Patrick Welsh qui s'est noyé mercredi, dans le nouveau Canal où il se baignait ivre et tout habillé.

Welsh était irlandais et avait quarante trois ans.

Recorder Blache.—José Maria, qui a battu et menacé de poignarder Diego Ramirez, sur la Levée, n'ayant pu fournir un cautionnement a été écroué en attendant l'interrogatoire.

Edwards Rodrigues qu'on a surpris emportant un sac de pommes de terre, au marché aux légumes, au préjudice de Louis Monasterio, a suivi José Maria.

Christian Merts est accusé d'avoir grossièrement insulté Maria Rairie, dimanche dernier, chez elle.

Première Cour.—Victor Garcia, accusé d'avoir tué, au marché aux légumes, un matelot anglais du nom de Walter a été jugé hier.

Clara Alphonse, Joséphine Meynard, James Parker, David Jones et le Dr Barkwell étaient les témoins à charge; Charles Leon, Frédéric Spadafora, le Dr Deléry et G. de Villiers ont été appelés par la défense.

M. Semmes dirigeait la poursuite et M. Nelvil Soulé présentait la défense.

Les témoignages n'ayant pas établi l'aliénation mentale sur laquelle la défense reposait principalement, l'accusé a été déclaré coupable d'homicide.

—Le grand jury a trouvé lieu de poursuivre Tom Ryan et Tom Kinney.

Le juge a chargé M. P. H. O'Neil de défendre Michael Collins accusé de meurtre au second degré.

L'accusation de larcin portée contre John Gillon et celle d'assaut et batterie portée contre Mary Mahoney ont été mis hors de cour.

5e Compagnie du Bataillon d'Artillerie.—La Cinquième Compagnie du Bataillon d'Artillerie d'Orléans s'est réunie, hier soir, à l'Arsenal, et a élu, à l'unanimité, les officiers suivants:

Capitaine—Emile H. Reynes,
1er lieutenant Sr—Alfred Delavigne,
1er lieutenant Jr—Frank Duplessis,
2d lieutenant—J. B. Cornibet.

Incendie.—Hier à 11 heures du soir un incendie s'est déclaré au troisième étage du dépôt de glace de MM. J. L. Warner & Co., Nos 14, 16 et 18 rue de la Douane. Ce n'est qu'un quart d'heure après le commencement de l'incendie que l'alarme a été donnée, et quand la première compagnie de pompiers arriva, le 2me et le 3me étages n'étaient déjà plus qu'un brasier; dans l'espace de deux heures tout fut détruit.

Le batiment situé au No 12, rue de la Douane, occupé par M. J. Mailot, importateur de vins et liqueurs, a été quelque peu endommagé et ses marchandises ont souffert. Nous ne savons pas exactement à quel chiffre s'élève la perte de MM. Warner & Co. Nous l'avons entendu estimer à $100,000. Le tout est couvert par l'assurance.

Le blocus des côtes du Sud.—Un journal de Cincinnati apprécie en ces termes la tentative de bloquer toutes les côtes du Sud.

L'étendue des côtes des Etats libres, y compris les rives de la mer, des baies, des passes et des fleuves jusqu'à la hauteur où s'arrête la marée est de 23, 803 milles. Les Etats libres n'ont que 9331 milles de côtes. Les Etats libres ont 189 rades et les Etats à esclaves en ont 249. Ceci indique quelle tâche herculéenne ce sera d'effectuer d'une façon réelle et efficace le blocus qui vient d'être ordonné.

Le Canada prend ses précautions. Le *Leader* de Toronto, organe du gouvernement, annonce que l'on aura sous peu 10,000 carabines Ensfeld pour repousser les tentatives de maraude sur la frontière, le même journal demande la mise sur pied de toute la milice provinciale.

Le correspondant du *Times* de New York, passant en revue l'attitude des principaux journaux français dans la question américaine, constate que les articles de la *Presse*, écrits par M. Gaillardet, sans être précisément en faveur des Etats Confédérés, témoignent cependant d'une certaine partialité pour le Sud. Cette partialité s'explique, suivant la correspondance que nous citons, "par le fait que M. Gaillardet a épousé une femme du Sud et par les intérêts considérables qu'il possède dans cette partie de l'Union."

Nous devons à la vérité pure et simple de déclarer que ni récemment, ni à aucune autre époque de sa vie, M. Gaillardet n'a eu dans le Sud, ni liens de famille ni liens d'intérêt. Ce qu'il peut avoir possédé ou posséder aujourd'hui en Amérique, se trouve exclusivement dans le Nord, et quant à Mme Gaillardet, elle n'est pas même née aux Etats Unis.

Cette rectification n'a pas grande importance dans le fond, mais nous avons tenu à la faire, parce que l'espèce d'accusation indirecte à laquelle elle répond se rattache à une tendance qu'il importe de combattre.

La prédominance des intérêts matériels est devenue telle aux Etats Unis, qu'on paraît y avoir perdu le sens de ce que peut être une conviction indépendante. Dès qu'un écrivain ne cède pas à l'entraînement général, ou se se prononce que d'une chose: trouver à son attitude un mobile égoïste et cupide, expliquer sa résistance au courant du jour par quelque spéculation secrète. A quel degré de bassesse la flatterie n'a-t-elle donc amené l'esprit public, pour qu'il puisse admettre que des hommes tiennent à leurs idées pour elles mêmes, et obéissent à d'autres voix que celle d'un intérêt sordide?

Le plus singulier, c'est que ceux là mêmes qui se montrent les plus empressés à tout interpréter par une question d'argent, seraient superbement indignés si l'on s'avisait d'assigner à leur propre manière de voir quelque motif intéressé. En vertu de quoi ils revendiquent pour eux seuls le privilège de la sincérité et de l'indépendance, c'est ce que nous ignorons, mais toujours est-il que telle est leur doctrine. Nous nous permettrons de leur dire que cette doctrine n'est conforme ni à l'égalité ni à la logique. Si les opinions sont libres, elles doivent l'être également pour tout le monde, et s'il suffit qu'une manière de voir nous choque pour qu'on se croie autorisé à la considérer comme suspecte, il n'y a plus de loyauté nulle part.

Courrier des Etats Unis.

NOUVELLES DIVERSES.

—Le *Morning Post* contient les détails suivants sur le tremblement de terre de Mendoza. La ville de Mendoza a été détruite dans la nuit du 20 par un tremblement de terre. A Buénos Ayres même, on avait remarqué à la même heure certain désordre inaccoutumé à la surface de la terre. Plusieurs horloges de la ville s'étaient arrêtées, et l'oscillation des balanciers était tellement violente, qu'ils frappaient contre les verres des globes, et alarmaient par leur fracas les personnes tranquillement occupées dans leurs chambres.

Ces phénomènes avaient été le sujet de toutes les conversations à Buenos Ayres, et quand arriva la nouvelle de la destruction de Mendoza, on crut aisément à un tremblement de terre, mais on espérait, toutefois, que le récit en était exagéré. Malheureusement le steamer qui vient d'arriver de Rosario confirme les plus désolantes prévisions. 2,000 bâtiments et édifices ont été détruits de fond en comble, et sur une population de 17 à 15,000 âmes, 6,000 personnes ont péri. Le gouverneur a échappé à la mort, mais toute sa famille est anéantie.

L'infection provenant de la décomposition des cadavres est si effroyable que l'on craint la peste. Les survivants ont fait main basse sur tous les jardins qui avoisinent la ville pour enterrer les morts. J'écris à la dernière heure et ne puis vous donner tous les détails de cette affreuse catastrophe. Divers récits circulent, mais il n'est que trop vrai que la ville dont en tière est plus ou moins en ruines. Mendoza est sur la grande route de Buenos Ayres à Valparaiso, à travers les pampas et au pied des Andes. Elle est située à environ 1,300 milles ouest de Buenos Ayres.

—On écrit de Tlemcen au même journal:

Un crime des plus graves a été commis dans la nuit du 19 avril, à Ain el Hadjar, banlieue de Tlemcen. Une jeune mauresque de dix huit ans, d'une beauté rare, nommée Rhora bent ben Mouesa, était depuis quelque temps l'objet des poursuites amoureuses d'un de ses voisins nommé Abd el Kader ben Abdallah, âgé de vingt-quatre ans. Elle avait repoussé toutes les tentatives de séduction de ce jeune homme et le croyait incapable de se porter à des actes de violence sur elle. Elle était donc sans défiance, et dans la nuit du 19, elle sortit de sa maison pendant l'absence de ses parens.

Abd el Kader ben Abdallah et trois de ses amis s'étaient mis en embuscade, espérant profiter de l'isolement de la jeune fille pour pénétrer dans sa demeure, la voyant dans le jardin, ils s'élancèrent sur elle, lui enveloppèrent la tête dans un burnous et la transportèrent dans une grotte voisine. Il est impossible de raconter la scène horrible de débauche qui a suivi. La malheureuse Zhora n'a été délivrée que par l'arrivée des hommes de garde, prévenus par un témoin qui avait vu la perpétration du crime. La jeune mauresque porte les traces des violences dont elle a été victime.

Les quatre coupables ont été arrêtés presque en flagrant délit.

—On lisait hier dans le *Sémaphore*, de Marseille: L'audace des voleurs qui exploitent notre ville, loin de diminuer, ne fait au contraire que prendre des proportions de plus en plus inquiétantes. Par le temps qui court, rien, pas même les coffres-forts, ne trouve grâce devant ces bandes de malfaiteurs, qui semblent avoir jeté un défi à la police et se rire de tous les moyens de précaution dont on peut s'entourer.

Pendant la nuit de mercredi à jeudi, des voleurs, après s'être introduits par les jardins dans une des dernières maisons de la première île du boulevard Longchamp, sont parvenus jusqu'au premier étage, où est établi le comptoir d'un de nos premiers négocians. Dans tous les comptoirs, on le sait, existe une caisse; or les voleurs, ayant sans doute eu connaissance que l'encaisse s'élevait ce jour-là à un chiffre assez élevé, formèrent le projet de s'en approprier le montant. Seulement, comme l'ouverture du coffre fort aurait sans doute exigé un peu trop de peine, ces messieurs ne trouvèrent rien de mieux que de faire de la métonymie en action: ils s'emparèrent du contenant pour enlever ensuite à leur aise le contenu.

Arrachant en effet le coffre-fort de la place qu'il occupait, ils parvinrent à l'emporter. Pour accomplir cette opération, qui n'était pas sans présenter bien des difficultés, les voleurs durent franchir quatre murs de jardins, et conséquemment faire suivre la même route à leur lourd fardeau. Bien qu'il pesât 300 kilogrammes et qu'il contînt onze cents francs, le coffre-fort a pu arriver sans encombre à sa destination, car on n'a trouvé aucune trace ni de l'objet volé ni des malfaiteurs qui ont accompli ce hardi coup de main.

Le *Sémaphore* de ce jour contient ce qui suit: Le coffre-fort dont nous avons annoncé l'enlèvement dans notre dernier numéro a été retrouvé hier matin sur les bords de Jarret, dans la partie voisine de Mempenti. Les voleurs ont pu, à ce qu'il paraît, chargés de leur lourd fardeau, bravement exécuter leur voyage nocturne sans être le moins du monde inquiétés. Seulement le coffre fort, voulant justifier jusqu'au bout la haute mission de confiance que l'on avait placée en lui, a préféré se laisser meurtrir à coup de marteau plutôt que de livrer les papiers et l'argent dont il avait reçu le dépôt.

Malgré, en effet, les moyens énergiques employés par les malfaiteurs pour l'ouvrir, le coffre n'a pu être entamé; quelques clous enlevés et les souillures dont il était couvert attestaient que rien n'avait été oublié pour avoir raison de ce gardien fidèle, à qui on n'a pu arracher ni argent ni valeurs.

Ce coffre fort modèle a été transporté hier matin chez M. le commissaire de police de l'arrondissement du Prado.

—On lit dans la *Gazette de Vérone* du 1er:

Domenico Battoja, maraîcher de Valdobbiadene, province de Trévise, a été le 27 avril condamné par le conseil de guerre à la peine de mort pour cause d'excitation à la désertion et d'enrôlement à l'étranger vis-à-vis des soldats autrichiens. Cet homme a été fusillé le même jour.

L'extension des lignes de défense de l'arsenal de Chatam vient d'être décidée, ainsi que l'armement des fortifications actuelles avec des canons Armstrong du calibre de 100. Une des batteries flottantes a été placée le 5 avril dans la Tamise, à quelques milles au dessous de Gravesend.

Maintenant, avec la grande flotte de la Manche, les pontons armés à Nore, les fortifications dans la Medway, les batteries flottantes à Gravesend et le grand arsenal de Woolwich, il semble que le citadin le plus timide de Londres peut dormir en paix.

Un canon Armstrong du calibre 200 va être prochainement mis à la disposition de l'artillerie et envoyé à Portsmouth pour faire des expériences. On veut voir si ce boulet percera les plaques des vaisseaux cuirassés.

LEGATION HAITIENNE A LONDRES.

A l'éditeur du *Morning Chronicle*.

Monsieur, j'ai lu avec surprise, dans votre numéro du 6 courant, une proclamation attribuée au président de la république d'Haïti, le général Fabre Geffrard. Permettez moi de déclarer ici que la susdite proclamation n'est qu'une pure invention. Vous avez été complètement induit en erreur par votre correspondant, dont le nom m'est inconnu, mais dont la conduite, en rendant publique une proclamation fausse, ne saurait être assez flétrie. Il n'avait à aucun titre le droit de se servir du nom du général Fabre Geffrard, président de la république d'Haïti. La prétendue proclamation est en réalité une fable, un libelle contre la conduite aussi sage que modérée de notre gouvernement dans les délicates circonstances actuelles. Je m'empresse donc, monsieur, de vous dénoncer cette imposture, comme il est de mon devoir de le faire, et reste plus que jamais,

Votre obéissant serviteur,
J. Paul,
Secrétaire par intérim de la légation haïtienne à Londres.
15, Bonnaughe square, Hyde Park, 7 mai 1861.

Nous publions la lettre ci-dessus telle que nous l'avons reçue, mais ou verra, en se reportant à notre compte rendu du parlement, que nous étions mieux renseignés que le secrétaire par intérim.—Ed. M. B.

[*Morning Chronicle*, du 8 mai]

—Iles Ioniennes.—Zante, 21 avril.—On lit dans la *Gazette d'Augsbourg*:

"Dimanche, 21 au soir, il y a eu un conflit entre les habitans de la ville et la garnison anglaise. Le nombre des individus blessés des deux côtés est de vingt. Vers sept heures du soir les soldats engagèrent des querelles sur la place du marché, entrèrent de force dans les boutiques et frappèrent les habitans de la baïonnette. Ils les poursuivirent jusqu'à la grande église, d'où ils furent repoussés. Ils revinrent avec des renforts. Les habitans, devenus également plus nombreux, étaient plus de mille quand ils marchèrent au devant des soldats, sur lesquels des pierres et des tessons furent lancés du haut des croisées. Le peuple s'arma de batons, de haches et de perches.

"Les soldats de la police qui cherchaient à protéger les habitans furent maltraités par les Anglais; l'un d'eux a été blessé mortellement. De nouveaux détachements plus forts que les premiers étant arrivés sur le terrain, et ayant croisé la baïonnette contre la foule, celle-ci se dispersa momentanément, mais elle revint tellement nombreuse, que la troupe dut plusieurs fois former le carré pour n'être point écrasée. Enfin la place du Marché fut occupée militairement, les communications entre les rues furent interceptées, et le directeur de la police parvint à calmer les masses et à les décider à se séparer. L'agitation persiste depuis les événements de cette soirée, et de fortes patrouilles mixtes parcourent tous les soirs la ville."

—On lit dans le *Moniteur*: L'Académie française, qui, depuis six semaines est occupée à discuter le mérite des concurrents ou des ouvrages qui ont été proposés pour le grand prix biennal fondé par l'empereur, n'a pu encore arriver à une conclusion. La discussion avait été terminée dans la séance de mardi 7 mai, l'Académie a procédé à un vote auquel il y avait 21 membres présens. Les voix se sont réparties de la sorte: M. Jules Simon, 7 voix George Sand, 6 voix, M. Henry Martin, 6 voix Il y a eu deux billets blancs. Aucun des concurrents n'ayant obtenu la majorité suffisante, le vote de l'Académie a été remis à huitaine.

Le tir à boulets rouges.

En temps de guerre, l'article suivant est de mise.

L'usage de faire rougir au feu les boulets lancés par les batteries de canon contre des obstacles construits en matières inflammables, paraît remonter au premier emploi du canon, dans l'attaque et la défense des places.

Les Polonais, en 1577, se servirent de boulets rouges au siège de Dantzick. En 1580, le maréchal de Matignon les employa contre La Fère. En 1811 les canons de l'armée commandée par Mathias incendièrent Moscou au moyen de boulets rougis.

Cependant, la plupart des auteurs rapportent à la Prusse l'invention du tir à boulets rouges. Ils assurent que le premier essai en fut fait en Poméranie, et que l'électeur de Brandebourg employa le premier, en Europe, ce tir avec succès. Ainsi la tranchée en vint de Bonn en 1689.

En 1694, l'armée de Louis XIV lança 2,000 boulets rouges contre Bruxelles. En 1702, les Autrichiens s'en servirent contre Lille, et leur exemple fut plusieurs fois suivi de répétitions, dans les premières guerres de la révolution. On les employa souvent pour le tir des batteries de côtes contre les navires, dans le but de les incendier.

Des bâtiments, ayant des bordages de 27 centimètres d'épaisseur ont été incendiés par des boulets du calibre de 36 et le 24, et c'est en vue de cet emploi que, depuis 1794, toutes les batteries importantes du littoral de la France étaient pourvues de fours à reverbère, avantageusement substitués aux anciens grils reconnus dangereux et peu économiques pour le chauffage des boulets. Toutefois, cet usage a perdu toute son ancienne faveur, depuis que la marine, avec l'aide des propositions du général Paixhans, s'est vue en possession de plus puissants moyens d'incendie, à l'aide de ces obusiers de gros calibre, lançant, à la manière des canons et avec toute leur justesse, des projectiles creux, chargés intérieurement de matières incendiaires.

Pour tirer à boulets rouges, on enfonce la charge de poudre dans le canon, puis on place un bouchon de foin sec par dessus, ensuite un bouchon de terre glaise ou de foin mouillé, chaque fois on refoule. On introduit alors le boulet rouge, puis un bouchon d'argile ou de foin mouillé par dessus. Quand on se sert d'argile, on peut pointer sans risquer une pièce chargée à boulet rouge, quand on n'a que du foin mouillé à sa disposition, il faut tirer au plus vite possible, pour que la chaleur ne détermine pas la poudre.

Des expériences ont établi que les boulets froids et les boulets rouges, toutes choses égales d'ailleurs, s'enfoncent dans le bois aux mêmes profondeurs, et que le boulet rouge conserve sa propriété incendiaire, après avoir touché l'eau plusieurs fois en ricochant. L'incendie qu'il produit est plus rapide et plus certain, quand il n'est enfoncé dans le bois que de 30 centimètres environ, parce qu'à une plus grande profondeur la communication avec l'air extérieure n'est plus aussi libre. C'est pourquoi l'on tire à petites charges, variant suivant la distance, pour que le boulet ne traverse pas la muraille, mais se loge dans son épaisseur, sans beaucoup s'y enfoncer beaucoup.

Ce tir est aujourd'hui presque inusité dans l'artillerie de cotes. Il demeure en effet établi par des épreuves positives qu'un obus de 30 a plus d'effet sur un vaisseau qu'un boulet rouge du même calibre. La différence est bien plus grande encore avec des obus du calibre de 80, tels que ceux que projettent les longs obusiers en fer de fonte de l'artillerie de marine.

Mais, avant même que ces armes puissantes fussent introduites dans le matériel naval, Napoléon se prononçait déjà contre l'usage traditionnel du tir à boulets rouges:

"Le tir à boulets rouges, écrivait il dans ses mémoires, est par lui même dangereux, pénible, difficile: les canonniers y répugnent tant, que, pour peu qu'il y ait d'autres dangers, ils y renoncent, et ne tirent qu'à boulets froids."

Ajoutons que, lorsqu'un ennemi se présente à l'improviste, ce qui peut souvent arriver, aujourd'hui que la vapeur, substituée à la voile, n'est arrêtée par aucun obstacle,—on n'a pas toujours le temps nécessaire pour faire chauffer et rougir les boulets au point le plus convenable pour s'en servir avantageusement.

En 1794, pour compenser l'infériorité des forces françaises sur mer, la Convention avait prescrit à bord des navires de guerre l'emploi de projectiles incendiaires; les boulets rouges furent les premiers employés.

Des commissions spéciales avaient décidé que le meilleur emplacement pour les fourneaux à rougir les boulets était à l'avant, sous le faux-pont des vaisseaux et dans l'entre-pont des frégates; et des représentants du peuple préconisaient à l'envie l'introduction, à bord, de ce genre de tir dont on attendait d'immenses résultats. Les hommes spéciaux ne partageaient pas cette confiance; il fallait une heure ou une heure et demie pour faire rougir dans ces fourneaux les boulets de 36 à couleur cerise, point le plus convenable pour s'en servir.

L'expérience vint bientôt leur donner raison. En 1796, on démolissait ces fourneaux à bord de tous les bâtiments de guerre, et l'on n'employa désormais le tir à boulets rouges que pour la défense des côtes, jusqu'à ce que l'introduction dans le matériel de l'artillerie navale de gros canons obusiers, lançant des projectiles creux, vint avantageusement remplacer dans les batteries de côtes, l'emploi de bouches à feu pour projeter des boulets rouges.

Décédée hier, à 2 heures P. M. Mademoiselle Lorenza Pollock, née à New York. Les parents, amis et connaissances des familles C. Read, Carlisle Pollock, Charlotte Pollock, et de messieurs L. Burthe, A. Chiapella et F. P. Labarre sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 5 heures précises P. M.

Le convoi partira de la résidence de M. A. Chiapella, No 81, rue de l'Esplanade entre Royale et Bourbon.

Décédé le 29 mai 1861, à l'âge de dix mois, Jean Valmire Boissière, fils de Jean Boissière et de Félicie Haudin.

ATTENTION.

☞ Le shérif procèdera aujourd'hui à midi, au City Hôtel, rue de la Commune, à la vente à l'encan de la goelette Break O. Day et de propriété située dans le 2me District.
Voir aux annonces.

☞ Le navire italien ANTONIETTA, venant de Palerme, est en déchargement vis-à-vis du marché aux légumes. Les consignataires sont priés de venir retirer leurs marchandises sur la Levée, autrement elles seront envoyées dans les entrepôts publics à leurs frais et risques.
LANATA FRERES.
31 mai — 9 et 11, rue Jefferson

☞ Ni le capitaine ni les consignataires du navire italien ANTONIETTA ne seront responsables des dettes que l'équipage dudit navire pourrait contracter.
LANATA FRERES.
31 mai — 9 et 11, rue Jefferson

Proclamation du Maire.

Mairie de la Nlle-Orléans, Hôtel-de-Ville, 30 mai 1861.

EN vertu de l'autorisation dont je suis revêtu par la loi et à l'effet d'assurer la tranquillité publique si nécessaire aux jours d'élection, je lance cette proclamation, ordonnant aux propriétaires de cafés et de buvettes de fermer leurs établissements dès le matin du jour de l'élection—LUNDI, 3 juin 1861, et de ne les rouvrir, sous aucun prétexte avant 6 heures du soir.

La police est spécialement chargée de veiller à ce qu'on obéisse à cet ordre, à ce que non-seulement les entrées de devant mais celles des côtés et du fond des cafés restent fermées pendant le jour.
31 mai—3f — JOHN T. MONROE, Maire.

AVIS.

MA femme ayant quitté le domicile conjugal sans motif, je préviens le public que je ne serai responsable d'aucune dette qu'elle pourrait contracter.
31 mai—1f — F. FOUIN.

A Louer,

EN ville ou à la campagne, une excellente BLANCHISSEUSE et REPASSEUSE, un peu couturière. S'adresser rue Bourgogne, 259. 31 mai—2f

Citrons! Oranges.

NEUF CENT caisses citrons—200 caisses oranges, en débarquement de la barque Antonietta, de Palerme, à vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson. 31mai

TABAC à chiquer et à priser, patentés, de Good wyn. 200 grosses. Sardines—25,000 1[4] et 1[2] boites. Schnapps de Wolf—600 caisses. Bicarb de soude—700 barillets. Epices, 50 sacs—Poivre 150 sacs. Clous de girofle—10 balles. Thés noirs—Oolong, Souchong, Powchong. Noix, amandes noisettes, pacanes. Cornichons d'Angleterre, en bouteilles et demi bouteilles. Amer de Hostetter—10,000 caisses. Whisky d'Ecosse et d'Irlande—100 caisses et 5 poinçons. Liqueurs en caisses, toutes les variétés à vendre par E. J. HART & Co. 31 mai — rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79

Au profit des Orphelins de l'Asile Catholique de Ste-Marie.

GRAND CONCERT VOCAL et INSTRUMENTAL à Odd Fellow's Hall, LUNDI, 3 JUIN.—M. G. Collignon dirigera l'orchestre, et le professeur Schuvenhert dirigera les choeurs. 29 mai—3f

Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane.

LES membres de cette société sont priés de se réunir, à neuf heures précises, DIMANCHE, 2 juin prochain, à midi, dans leur salle, rue des Champs Elysées, encoignure Grands-Hommes. S. P. de LA BARRE, Président. 31 mai—3f

LA goëlette MARIA SOSTHENE, capitaine Vincent Gravier, maintenant au pont de la rue Galborne, canal Carondelet, partira pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville, VENDREDI SOIR, le 31 courant. Pour fret ou passage s'adresser à bord. 30 mai—2f

Avis.

Aux malades fatigués de prendre des médicaments

LES personnes atteintes des maladies suivantes: Rhumatisme, goutte, névralgies, maladies de la peau, [illegible] [illegible], hydropisie, maladies des intestins, [illegible] chorée, morbus, hystérie, aménorrhée, fièvres intermittentes, surdité, fièvres en fièvre jaune, &c peuvent se guérir radicalement sans avoir recours au Docteur LEFEBVRE, sans prendre de médicaments par les voies digestives.

Le dépôt de ses appareils est situé encoignure Bienville et Royale chez le Docteur L. DUPERRON, déportés ou peuvent les voir fonctionner tous les jours. 29 mai

Librairie Chol,

138.......RUE ROYALE.......138

Encoignure Toulouse.

☞ Reçu par le Lemuel Dyer, un grand assortiment de ROMANS NOUVEAUX, ET DE PUBLICATIONS ILLUSTREES.

A'ex Dumas—Les Mohicans de Paris, complet. — Les Mémoires d'un Policeman, 1 vol in 18.
Paul Féval—Le Bossu, 4v.
Louis Desnoyer—Aventures de Robert Robert, 4v.
Noriac—Les Théâtres de Salle, 1 vol. in 18.
Mirecourt—Le Théâtre de Figaro, 1 vol. in 18o.
Chateaubriand—Le Génie du Christianisme, 1 vol. in 18o.
M[illegible]—Bazar, 1 vol. in 18o.
A[illegible] Vertumes—[illegible] paime, 1 vol. in 18o.
Cere Royer—[illegible] Pierre Mouton, 1 vol. in 18o.
Hégésippe Moreau—Le Myosotis, 1 vol in 18o.
Cenestre Robert—Le Pasteur du Peuple, 1 vol. in 18o.
Paul de Kock—Complet &c. &c. &c.

Papiers prints, Fournitures de Bureau, &c.

30 mai

HOUBLON—[illegible] en magasin. Farine de riz—et farine de farine de riz. [illegible] 40 barils de farine de riz. Bouchons—60 balles en bons paquets. [illegible] — Amandes—[illegible] Tarragone. [illegible] de Bourgogne. Huile de riz [illegible] Acide—[illegible] muriatique, à vendre par CUSACHS & OGDEN [illegible]

EN VENTE.

Considérations sur la Défense de l'Etat de la Louisiane et sur l'Organisation de ses Milices,

Par James Trudeau,

Général commandant la Légion de la Louisiane.

Chez VICTOR HEBERT, rue de Chartres, No 149 et chez J. LAMARRE, éditeur, 96, Passage de la Bourse. Prix.......$1. 29mai—1m

Maisons à louer.

A louer de suite deux GRANDES MAISONS de maîtres rue ESPLANADE entre Royale et Chartres, pouvant convenir pour deux grandes familles et offrant toutes les commodités désirables.
S'adresser pour les informations rue Royale, No [illegible], encoignure St Pierre. 29 mai—2f

Maison à louer.

UNE JOLIE MAISON DE RESIDENCE, à deux étages, située rue Ste Anne, entre Villeré et Robertson, avec citerne, water works, &c. &c.—Pour les conditions, s'adresser rue Ste Anne, No 42, entre Chartres et Royale. On pourra prendre possession de la maison à partir du 1er juin prochain. 29 mai—1f

Nourrice.

UNE Française pouvant donner de bonnes recommandations, désire être employée en qualité de nourrice, en ville ou à la campagne. S'adresser à l'encoignure des rues Royale et Ursulines, No 204. 29 mai—3

HOTEL GREGOIRE.

LEWISBURG.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, que son vaste et bel Hôtel, sera ouvert DIMANCHE, 2 juin.

Magnifique wharf nouveau permettant d'amener chevaux et voitures: de confortables cabanes à bains pour dames et messieurs, pêche abondante, belles promenades dans la forêt, ombrage et fraîcheur partout. Bon vins, chambres et excellente cuisine française, à des prix très modérés. L'hôtel Grégoire ne peut manquer d'être patronisé par les familles, dont plusieurs ont déjà devancé et appelé depuis 15 jours.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'office de l'Hôtel à Orléans.
29mai—1m — F. GREGOIRE, propriétaire

Parfumeries! Parfumeries!

JOHNS & DESSOMMES FRERES

Encoignure Canal et Chartres,

☞ VIENNENT de recevoir par le Lemuel Dyer, du Havre, un grand assortiment de

Parfumeries de Lubin

et Société Hygiénique.

—Aussi—

Une immense quantité de POINTES DE DENTELLES à $4.

JOHNS & DESSOMMES FRERES,
28mai—5f — *Encoignure Canal et Chartres.*

Restaurant des Etats Confédérés.

Le soussigné annonce respectueusement à ses amis et au public qu'un patriotisme lui a fait un devoir de changer le nom de son restaurant qui s'appelle aujourd'hui RESTAURANT DES ETATS CONFEDERES au lieu de Restaurant des Etats-Unis. Il l'a fait mettre à neuf, les chambres préparées pour les familles sont meublées avec élégance, un cuisinier d'Europe, qui a la première expérience et connaît bien le goût des citoyens du Sud, préside le département important de la cuisine. La devise de l'établissement est: "mets excellents, vins de choix, service parfait et prix modérés." Ses anciens clients et les nouveaux trouveront toujours un accueil cordial au "Restaurant des Etats Confédérés", dans la rue de la Commune, No 89, entre St Charles et Camp.
27 mai—6 — F. HUPPENBAUER, Propriétaire

DIVERS—En magasin et à vendre par le soussigné—Vin rouge—30 barriques Chateau Montignac.
50 barriques St Estèphe.
25 do Grand de Gaulue.
35 do St Lambert.
100 caisses vin rouge Ch. Montignac.
175 do St Julien L tard.
45 do vin rouge Grand Listard.
75 do do Margaux Médoc.
155 do do Chat. Lafitte, gr. et ½ bouteilles
30 do do Crât. La ose.
30 do do " Margaux.
50 do do St Julien Médoc.
80 do do Ducastaing.
25 do do Larronde.
80 do do
25 do do C. C. LaMission.
Vins blancs—25 caisses Beyssac & Sautter H. S.
30 caisses Château Yquem.
20 do Haut Barsac. M. A. CALONGNE,
2½mai — 205 et 207, rue Royale, enc. Dumaine.

CONSERVES.—Un assortiment complet d'approvisionnements pour navires et passagers, tels que veau rôti, veau à l'oseille, boeuf bouilli, boeuf en daube, plutarde, chapon pâtés truffés, bouillon, julienne, bécasse rotie, galantine de volaille, cuisses d'oie, saumon à l'huile, lait doux, petits pois, etc., à vendre par M. A. CALONGNE.
25mai — 205 et 207, rue Royale, enc. Dumaine.

RAISINS de Malaga—500 boites raisins NR. 200 demi boites do do. 500 quart boites do do. A vendre en douane ou droits payés par CUSACHS & OGDEN, 10 avril — encoignure Royale et St Philippe

FARINE—400 barils farine extra, superfine et fine, à vendre par GABRIEL PASCAL, 37 rue de la Vieille Levée

Bureau Central des Commissaires.

Ville de la Nouvelle-Orléans. 29 mai 1861.

AVIS AUX ELECTEURS DE LA PAROISSE D'ORLEANS—L'élection qui doit être tenue LUNDI, 3 juin, A. D. 1861, pour les officiers de ville, conformément à la charte de la ville, aura lieu aux endroits ci après désignés. Chaque Poll sera connu et désigné comme suit:

Premier District.

PREMIER PRECINCT.—Poll No 1.—A la case à pompe de la compagnie No 12, rue Tchoupitoulas, entre les rues Race et Orange. Commissaires: W. G. Stevens, G. B. Frost, J. H. Bradford.

Poll No 2.—A la case à pompe de la compagnie de pompiers No 1 rue Hunter, entre les rues Tchoupitoulas et Levée. Commissaires: W. B. Lindsey, W. E. Florance, Alden McLellan.

DEUXIEME PRECINCT.—Poll No 1.—A la case à pompe de la compagnie de pompiers No 20 rue Thalia entre les rues Banchus et Dryades. Commissaires: W. W. Mc Grity, George Killman, Ambrose Platteau e.

Poll No. 2.—A l'encoignure des rues Enterpe et St-Charles. Commissaires: John Cannall, Geo. W. Mc Gerren, Adolphe Pieton.

TROISIEME PRECINCT.—Poll No. 1.—A la case à pompe de la compagnie No 6, à l'encoignure Commerce et St Joseph. Commissaires: J. H. Jones, Robert Diamond, A. bert Beane.

Poll No 2.—A la maison No 309 rue Tchoupitoulas, entre les rues [illegible] et Girod. Commissaires: James Prague, Jos. [illegible], J. R. Tork.

QUATRIEME PRECINCT.—Poll No 1.—A la case à pompe de la compagnie de pompiers No 18 rue Calliope, entre les rues St-Charles et Carondelet. Commissaires: L. Folger, Thos Leeds, Harmon Doane.

Poll No 2.—Dans une boutique de charpentier de la rue des Remparts, No 55 entre Girod et Calliope. Commissaires: O. G. Risk, E. Salomon, Michael Aspel.

CINQUIEME PRECINCT.—Poll No 1.—A la case à pompe de la compagnie de pompiers No 2, rue Tchoupitoulas, entre les rues Natchez et Poydras. Commissaires: Thos J. Becks, Geo Moore, David Bidwell.

Poll No 2.—A un [illegible] de la rue Tchoupitoulas, entre les rues Girod et Lafayette. Commissaires: Alex Brother, W. H. Henning, E. E. Simons.

SIXIEME PRECINCT.—Poll No 1.—A la case à pompe de la compagnie de pompiers No 14, entre les rues St-Charles et Carondelet. Commissaires: T. O. Stark, Henry Florence, George Gope.

Poll No 2.—A la case à pompe de la compagnie de pompiers No 5, rue Girod, entre St-Charles et Carondelet. Commissaires: Robert Conway, Thos L. Bayne, Thos Rykman.

SEPTIEME PRECINCT.—Poll No 1.—A la case à pompe de la compagnie de pompiers No 4, rue de la Commune, près de cette des Marais. Commissaires: E. A. Montgomery, B. F. Sands, S. E. Bovey.

Poll No 2.—A la maison rue Girod, No 27 [illegible] Commissaires: E. C. Kelly, J. H. Blossom, Hiram King.

Poll No 3.—A un atelier de charpentier No 117, rue du Bassin, encoignure de la rue Perdido. Commissaires: E. Wood Perry, Dr Jos Bland, T. Laughlin.

Deuxième District.

HUITIEME PRECINCT.—Poll No 1.—A la case à pompe de la compagnie de pompiers No 7, rue Dauphine, entre les rues Bienville et Douane. Commissaires: [illegible]

[illegible]

NEUVIEME PRECINCT.—Poll No 1.—A la maison de [illegible] Commissaires: [illegible]

[illegible]

DIXIEME PRECINCT.—Poll No 1.—A un bureau du Collecteur des Taxes, rue St Pierre. Commissaires: [illegible]

[illegible]

ONZIEME PRECINCT.—Poll No 1.—A un bureau [illegible]

[illegible]

DOUZIEME PRECINCT.—Poll No 1.—A la case à pompe de la compagnie No 19, [illegible] Commissaires: [illegible]

TREIZIEME PRECINCT.—Poll No 1.—[illegible]

QUATORZIEME PRECINCT.—Poll No 1.—[illegible]

Troisième District.

QUINZIEME PRECINCT.—Poll No 1.—A la maison No [illegible]

[illegible]

Quatrième District.

VINGTIEME PRECINCT.—Poll No 1.—[illegible]

[illegible]

Par ordre du Bureau Central des Commissaires.
31mai—4 — LOUIS ST-MARTIN.

Proclamation du Maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Hôtel de Ville, 28 mai 1861.

CONFORMEMENT à la charte de la ville et [illegible] de la Nouvelle Orléans et pourvoir à l'administration des affaires de cette ville [illegible] approuvé le 20 mars 1856, avis est donné qu'une élection aura lieu le 3 juin, pour un Alderman du premier district, en remplacement de Sidney Story démissionnaire [illegible] ladite élection aura lieu aux endroits [illegible] régulière des élections de la ville [illegible]
29 mai—jusq 3 juin — JOHN T. MONROE, Maire

Aux Editeurs de journaux et aux Imprimeurs.

MM. LEWIS & CO.,

Rue Nouvelle-Levée, No 192,

QUI ont perfectionné leurs machines pour la fabrique d'ENCRE D'IMPRIMERIE, dans toutes ses branches, sont maintenant à même de vendre l'article en quantités au gré des acheteurs. La qualité en est garantie égale à celle importée du Nord.

MM. Lewis & Co annoncent également qu'ils ont déjà reçu un grand nombre de commandes et que ceux qui ont besoin d'encre feraient bien de transmettre les leurs.
LEWIS & CO,
27mai—6 — Rue N'le-Levée, No 192.

Guêtres pour militaires.

FABRIQUE CHEZ Ve PRETAT,

75, *rue de Chartres.*

Guêtres faites sur mesure, de $1 à $2 50 la paire. 27 mai—8

PISTOLETS--100--PISTOLETS

100 PISTOLETS DE MARINE, DE COLT, 25 PISTOLETS DE COLT, canons de 4, 5 et 6 pouces, 100,000 capsules militaires imperméables, 50,000 capsules de Colt imperméables. Et un assortiment de fusils et d'armes de toutes espèces, constamment en magasin et à vendre par T. LEDUC & FILS, Rue de Chartres, No 214 entre Ste-Anne et Dumaine. 27mai—6f

PETITS-POIS—100 caisses petits pois soo mmodés (50 ¼ chaque), à vendre par B. TURPIN, 93 rue Vieille-Levée. 28 mai—6f

RAISINS—100 caisses de 6 et 12 cartons, A vendre par B. TURPIN, 93 rue Vieille-Levée. 28 mai—6f

AMANDES—50 balles amandes de Lang educ à coques tendres—25 do do à coques dures. A vendre par B. TURPIN, 93, rue Vieille-Levée. 28mai—6f

BIERRE DE TENNENT—80 futailles XX "strong ale" quart et pintes en cruchons—25 do "pale ale" ½ bouteilles, à vendre par B. TURPIN, 93 rue Vieille-Levée. 28mai—6f

LEGUMES SECS—18 caisses de 100 liv chaque, 5 gumes mêlés, préparés pour l'usage de la marine. A vendre par LANATA frères, 9 et 11 rue Jefferson. 29 mai

EN débarquement du navire Jola Wylie, arrivé de Bordeaux—60 barriques vin rouge, 100 do do do. A vendre par J. J. TARDOS, 45, Vieille Levée. 8 avril

CHAMPIGNONS—15 caisses 100[2] boites champignons Salles, Deiso; 15 caisses 100[2] boîtes petits pois; 10 caisses 100[2] boites macédoines; 2 caisses 100[2] boites saucisses truffées. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr. 4 avril—15f — 44, Vieille Levée.

Laine. Laine.

VINGT mille livres laine du Mexique, en magasin et à vendre par PREAU & COUTURIE, 8mai — 29 rue Gravier

CHANDELLES patentées de Judd—80 boites chandelles patentées de Judd, à vendre par l'agent W. H. VREDENBURGH, 29avril — No 36 Vieille Levée

FROMAGE tête de Mau e—12 caisses de 12 fromages chaque, en magasin et à vendre par W. F. VREDENBURGH, 8 avril — No 36 Vieille Levée

TRUFFES NOIRES DE BATTENDANS—4 caisses à vendre par HENRY VALETON & 27, 29, 31 rue Bienville. 29 mai

Mairie de la Nouvelle-Orléans,

Hotel de ville, 24 mai 1861.

PROCLAMATION.

CONFORMEMENT aux réquisitions de la Charte de la ville, une élection aura lieu LUNDI trois juin, pour un Contrôleur, un Recorder du Deuxième District, des Aldermen et des Assistants pour la ville de la Nlle Orléans, savoir:

Un Contrôleur de la ville de la Nouvelle Orléans.
Un Recorder du Deuxième District pour remplir le terme non expiré de l'hon J. L. Fabre décédé.
Aldermen et Aldermen-Assistants, savoir:

Aldermen

Un Alderman pour le Premier District de la ville, en remplacement de E. Cox dont le terme est expiré.
Un Alderman pour le Deuxième District, en remplacement de Norman Whitney.
Un Alderman du Troisième District, en remplacement de S. P. De Labarre.
Un Alderman du Quatrième District, en remplacement de Benj S. Harrison.

Aldermen-Assistants.

Un Alderman-Assistant du premier ward, en remplacement de James Beggs.
Un Alderman-Assistant du deuxième ward, en remplacement de J. M. Hall.
Un Alderman-Assistant du quatrième ward, en remplacement de H. Sheperd jr.
Un Alderman-Assistant du sixième ward, en remplacement de A. Dupré.
Un Alderman-Assistant du neuvième ward, en remplacement de J. Magioni.
Un Alderman-Assistant du dixième ward, en remplacement de E. A. Patterson.

La dite élection sera tenue aux endroits désignés par le Bureau Central des Commissaires et sous la direction des inspecteurs nommés par eux.
JOHN T. MONROE,
25mai—au 3j — Maire.

Avis aux Contribuables.

LES TAXES DE LA VILLE

Pour l'année 1860,

Sur les propriétés foncières, les esclaves, les meubles le capital, le revenu, &c.

Sont maintenant dues,

et doivent être payées à mon bureau, à l'hôtel de ville. Les contribuables sont priés de venir les payer. Tous les comptes non-payés d'ici au 1er juillet, seront annoncés conformément à la loi.
ADAM GIFFEN,
23 avril—2m 1re p — Trésorier de ville.

AVIS.

PIERRE CASAN[AVE]

Entrepreneur de Pompes [Funè]bres.

Comptant toujours sur le patronage de ses clients et du public en géné[ral] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] et Douane [même] [illegible] pour toutes les choses pour funé[railles] et qui seront exécutées avec la plus grande ponc[tualité].

[Il prie que les] ordres peuvent être laissés rue Bour[bon] [illegible] St Louis, No 59. — P. CASANAVE.

A MILICE ATTENTION!

EXER[CICE] ... EXERCICE.

M. AGERY [illegible] [illegible] [illegible] Dumaine 17, [illegible] Augustin, entre Bourgogne et Remparts. Tous les jours à 7 heures du soir. [illegible] satisfactions désirables [illegible] Prix modérés. 29 mai—12

XX ALE

de la CELEBRE MARQUE de J. & R. TENNENT, à GLASGOW

☞ ALE DOUBLE FORT EN JARRES et BOUTEILLES, à vendre en douane et en magasin par M. A. DE LIZARDI & Co. 24mai—1m — Rue Bienville No 52

Chaudières anglaises à sucre

DES MANUFACTURES DE

& J. RANKIN,

A LIVERPOOL

☞ CHAUDIERES A SUCRE en fer battu et fondu de toutes dimensions, constamment en magasin et à vendre par M. A. DE LIZARDI & Co. 24mai—1m — Rue Bienville No 52

Changement de Local.

☞ Le Dépôt des MACHINES A COUDRE DE WHEELER & WILSON a été transporté dans la **rue du Canal, No 120 à l'encoignure des rues Canal et Camp.**

(ENTREE DANS LES DEUX RUES)

Ces Machines [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] points de piques [illegible] [illegible] tisage et [illegible] [illegible] [illegible]

☞ Réparations de machines et tous les nouveaux perfectionnements attachés aux machines déjà vendues. S'adresser à S. H. PECK.

S. D. GRATIAS & Co.

Importateurs de Vins et Cognacs, 59 RUE DE LA DOUANE.

☞ Offrent en vente à l'entrepôt et en magasin: EAUX DE VIE—[illegible] Otard Dupuy & Co [illegible] VINS ROUGES—[illegible] VINS BLANCS—[illegible] CONSERVES—[illegible] truffes, 10 caisses pâtés truffés, 10 caisses de pois [illegible] WHISKY—[illegible] CATAWBA—[illegible] 2 mai

ASSOCIATION.

A partir de cette date M. GEORGE NATHAN devient membre de notre société. Le titre sera T. Lonsdale, Nathan & Co. [illegible] — H. T. LONSDALE SONS & CO.

Taupettes de campagne.

100 douzaines taupettes recouvertes en cuir, de différentes formes et grandeurs, à vendre à BON MARCHE par ROUSSET & VOORHIES, No 63, rue du Canal, près Chartres. P. S.—Aussi assortis en FER BLANC, MOQUES, CUILLERES et FOURCHETTES.

Fusils à deux coups.

NOUS venons de recevoir un lot de Fusils de chasse à DEUX COUPS, par quantités ou au détail, à des termes [illegible] [illegible] [illegible] Fusils de $15, 18 et $20, très légers chez ROUSSET & VOORHIES, No 63 rue du Canal. 18 mai

Hotel Pradat, à Biloxi.

LES soussignés, successeurs de Mme Elizabeth Pradat, ont l'honneur d'annoncer au public que l'HOTEL DES CHENES VERTS à Biloxi, est ouvert pour la saison. Un bon billard, un beau jardin, des chevaux de selle et des voitures sont attachés à l'établissement. Les [illegible] débarquer au wharf de l'hôtel Pradat sont priés d'en avertir le capitaine du steamer.
J. B & E. C. PRADAT

EN débarquement du navire R. D. Shepperd, du Havre—[illegible] bas et [illegible] caisse robes velours [illegible] [illegible] châles dentelle [illegible] par ETERNOD [& PIAGET]. 24 mai—

EN débarquement du navire [illegible] du Havre—[illegible] vin blanc de Rhin [illegible] [illegible] ETERNOD & PIAGET, 46, rue de Chartres.

[BOU]CHONS—Un grand assortiment de bouchons, [en] Douane et à vendre par [CAB]ALLERO & BASUALDO, rue Vieille Levée, No 46, entre Douane et Bienville

Mate[riaux] pour constructions, briques et bois de chauffage.

V. D[ESBR]UELLE,

Au Vieux-Bassin, coin Toulouse et Franklin.

A CONSTAMMENT en main des matériaux pour constructions, tels que: CHAUX, SABLE BLANC ET JAUNE, CIMENT, PLATRE DE PARIS, BARDEAUX, LATTES, MERINS. Aussi BRIQUES A FEU anglaises, françaises et américaines, et du BOIS DE CHAUFFAGE de toutes les qualités.
☞ Les ordres de la campagne seront remplis avec soin et promptitude. 11juil—

ARMES.

5 caisses fusils doubles,
50 carabines Monte-Christo,
15 pistolets do,
15 do do à 4 et 6 coups.
A vendre par ETERNOD & PIAGET,
29 avril — 46 rue de Chartres

Dépôt des eaux minérales naturelles, de France, à la Nouvelle-Orléans.

En débarquement du navire Express, du Havre: 50 caisses eau de Vichy, de toutes ses sources. 200 flacons eau sulfureuse de Bonnes. A vendre par E. E. MOUGIN, pharmacien, Encoignure Dauphine et Douane.

VERMOUTH—500 caisses de la marque Redou & Co en magasin—A vendre par S. D. GRATIAS & CO., 22av — No 59 rue Douane.

Cigares de la Havane.

CENT Mille cigares de la Havane de toutes grosseurs, tels que Regalias, Media Regalias, Breves, Londres, Cazadores et Millar, des marques les plus recherchées—Washington, El Sol, Flor de Morales, Intimidad, etc., etc., en magasin et à vendre par VILLARRUBIA & LAUGHLAND, 8mai — Rue des Magasins No 64

SUCRE DE LA LOUISIANE—Vieux procédé—30 boucauts prime à strictement prime, 14 do fully fair à prime, 13 do good fair, en magasin et à vendre, en lots au gré des acheteurs, par Wm F. VREDENBURGH, 24ma — Rue Vieille Levée No 36

MOUTARDE française—75 caisses de 48 flacons chaque, d'importation récente, en magasin et à vendre par W. H. VREDENBURGH, No 36 Vieille Levée.

CANELLE—300 mats à vendre par B. TURPIN, 28 mai—6f — 93 rue Vieille-Levée

Importation directe de France.

Reçu par les navires Shepherd et Dyer du Havre:
100 caisses Eaux Minérales Naturelles de Vichy de toutes les sources.
1500 bouteilles Eau sulfureuse de Bonnes.
500 " Huile de Foie de Morue de Jongh.
2000 " Antiglaireux de Paul Gage.
2500 flacons Poudre de Rogé.
500 " Capsules de Raquin.
300 " " de Mathey-Caylus
200 " " de Clark.
1500 boites " de Mot es.
200 flacons Ergotine-Bonjean.
60 litres Vinaigre Framboise.
250 bouteilles Sirop de Boutigny.
1000 flacons Injection de Brou.
500 " " au Matico (Dorvault)
500 " Capsules [illegible] idem
2000 boites Pastilles de Vichy.
1000 rouleaux papier Fayard.
500 boites Pastilles de Charbon de Belloc.
1000 livres Sous-nitrate de Bismuth.
100 litres Vinaigre Framboisé.
200 " Eau de Laurier Cerise.
200 " Baume du Commandeur.
200 " Baume Tranquille.
1500 flacons Dragées de Santonine de Pelletier, à vendre par EDOUARD GUILLOT, 30 mai — 126, rue Royale.

Légion Française.

[illegible]me Compagnie.

Les membres composant cette compagnie sont avisés que les exercices se feront le MARDI et le SAMEDI de chaque semaine au lieu du mardi et du vendredi comme précédemment. La plus grande ponctualité est requise. Nouvelle Orléans, le 31 mai 1861. A. ROCHEREAU, Chef de bataillon. 31 mai

Quartier-Général des Tirailleurs d'Orléans.

—ORDRE No 3—

La réunion mensuelle de cette compagnie aura lieu dimanche, 2 juin, à 11 heures, à l'arsenal (Loge de l'Etoile Polaire.) La plus grande ponctualité est requise. Par ordre du capitaine. R. RAIMONDY, Sergt-Major. 31mai—1f

La Compagnie des GARDES DE L'ESPLANADE se réunira à la salle d'armes, rue du Quartier, dimanche prochain 2 juin à 9 1[2] heures pour assister à la bénédiction du drapeau et [illegible]—Tenue d'été, sans sacs à dos.—Une quête sera faite au profit des orphelins de l'asyle du troisième District.
Par ordre du capitaine. J. J. E. MASSICOT, Sergt maj. 30 mai—2

Batallon Cazadores Españoles.

ESPECIAL No 4.

A todos los individuos pertenecientes á este cuerpo se les hace saber que en la eleccion habida esta noche para capitan de la 4a compañia fue unanimamente elejido el Snor Dn Francisco Elezondo.
Nueva Orleans, mayo 29, de 1861.
De orden del comandante.
El 2o teniente, ED. J. NATTES.
30 mayo—2f

Batallon Cazadores Españoles.

ORDEN No 2.

Todos los individuos pertenecientes á este cuerpo se reuniran en el cuartel el Domingo proximo, á las 4 en punto de la tarde, armados y equipo de paseo. La mas cumplida asistencia se suplica.
N. Orleans mayo 29 de 1861.
De orden del Comandante.
El 2o teniente EDWD J. NATTES.
30mayo—3

Régiment des Gardes d'Orléans.

Présentation et bénédiction du drapeau.

Nlle-Orléans, 27 mai 1861.

LE régiment des Gardes d'Orléans prendra les armes et se réunira à la salle d'armes, rue d'Orléans, DIMANCHE prochain, 2 juin, à 10 heures du matin, pour la présentation et la bénédiction du drapeau du régiment. Tenue d'été, sans sacs. La bénédiction du drapeau sera faite par l'archevêque à la place [illegible] à midi.

Une quête sera faite au profit des orphelins de l'Asyle Ste Marie du 3me District.

Messieurs les officiers de la 1ère division des troupes volontaires de la Louisiane, et les membres honoraires du régiment des Gardes-d'Orléans, sont invités à assister à la bénédiction du drapeau.

Le Colonel-Commandant espère que les Gardes-d'Orléans qui n'ont pas encore la tenue d'été, se hâteront de s'en procurer une.
S. N. AUGUSTIN
Colonel-Commandant les Gardes-d'Orléans.
P. C. C. [illegible] Adjt-Major.
J. DUMONTEIL — 28mai

Cadets Zouaves.

SOUS le titre de Cadets Zouaves les soussignés ont formé et organisé une compagnie composée de jeunes gens de 14 à 18 ans seulement. [illegible] Zouaves. Chaque membre [illegible] La quotité mensuelle est de 5 cts. Pour plus amples informations, s'adresser aux membres du comité.

Membres du comité.

L. Derbes, 127 rue des Remparts; L. Curlen, 20 rue Toulouse; P. Lacoste; O. Verlois; E. Durel; [illegible] E. [illegible] Plantation, rue Dumaine 137. [illegible]

Quartier Général du 4me Régiment de la 2me Brigade.

1re Division de la Milice de la Louisiane.

ORDRE DE REGIMENT—N° 1.

LE [illegible] 4me régiment désirant faire sortir toutes les forces [illegible] au service de la milice, dans les [illegible] quartiers compris entre les rues St Philippe, Esplanade, Levée et Remparts, [illegible] immédiatement dans [illegible]

[illegible]
Par ordre — DANIEL EDWARDS, colonel.
THOMAS FREELAND, adjudant.

Les nominations suivantes [illegible] 4me régiment de la [illegible]

[illegible]

James D. Edwards capitaine compagnie		A
William Bewail	" "	B
[illegible]	" "	C
[illegible]	" "	D
[illegible]	" "	E
George [illegible]	" "	F
[illegible]	" "	G
[illegible]	" "	H
[illegible] Parquet	" "	I
H. W. [illegible]	" "	K

Quartier Général de l'Armée Louisianaise.

Bureau de l'Adjudant Général
Nlle Orléans, 15 mai 1861

ORDRE No 35—1—Le commandant en chef a été officiellement averti par le ministère de la guerre, que [illegible]

[illegible] SERVIR DURANT LA GUERRE. [illegible]

[illegible] TOUT LE TEMPS QUE DURERA LA GUERRE [illegible]

Par ordre de THOS O. MORE, Gouverneur commandant en chef.
E. GRIVOT.
18 mai — Adjudant et inspecteur général.

Avis aux compagnies militaires.

J. BARRÉ,

SELLIER,

CONFECTIONNE TOUS GENRES DE SELLERIE

Rue Bourbon, 206,

ENTRE DUMAINE ET ST PHILIPPE (2e district)
21 mai—3

SUCCESSION DE PHILIPPE AVEGNO Sr., décédé.

LES CREANCIERS de la succession de Philippe Avegno Sr. décédé, et toutes les personnes qui doivent à la dite succession, sont prévenus de présenter leurs réclamations ou de payer ce qu'ils doivent, dans les dix jours. S'adresser à
BERNARD AVEGNO,
Exécuteur testamentaire, rue Carondelet, No 33,
Ou à B. S. TAPPAN, Avocat,
A l'encoignure des rues Camp et St-Charles.
21 mai—101

GOTTSCHALK & MAGNER,

NOTAIRES PUBLICS,

Rue Carondelet, No 33,

Au rez-de-chaussée, bureau du fond.

1erfev—1an

AVIS AUX CHEFS DE CORPS.

G. DUPUY, DOREUR,

42, *rue Royale, entre Bienville et Douane,*

☞ Vient de recevoir un grand assortiment de PASSEMENTERIE OR et ARGENT, de toutes largeurs pour militaires.

NOTA—Tous les attributs militaires seront vendus à des prix très modérés. 10 mai

Vacherie à vendre.

A VENDRE—Une des meilleures vacheries de la ville, établie ici depuis vingt ans et contenant trente belles vaches à lait, un taureau, trois chevaux, deux charrettes à lait, deux charrettes à fourrage, avec tous les accessoires. Les conditions seront très libérales. S'adresser pour les renseignements à l'encoignure des rues Huitième et Prytania, Quatrième District, à 10mai—1m — G. A. HOLTZMANN.

MAISON LESTRADE A MANDEVILLE.

L'OUVERTURE de cette maison, si honorablement connue, vient d'avoir lieu. Tout y a été disposé pour recevoir les voyageurs qui y seront, comme de coutume, parfaitement traités. Un omnibus de premier ordre est attaché à la maison, et la cave renferme les vins les plus fins. 2 mai—4 m

LE DR. RANCE.

A chargé le Dr Kunemann de le remplacer auprès de ses clients, pendant son absence.

DR. ED. KUNEMANN,

De la Faculté de Paris,

rue Bourbon, No. 238, entre Ursulines et St-Philippe. 1avril—6m

EN débarquement du navire Adelaide Bell, du Havre et en magasin: 300 douzaines Neufchatels. A vendre par M. A. CALONGNE, 14 mars — 205 et 207, rue Royale et Dumaine

$50 de récompense.

Partie dimanche, le 29 avril dernier, la négresse Catherine, âgée d'environ 35 ans, taille [illegible] [illegible] Aussi, la négresse Katy, [illegible] ayant une cicatrice [illegible] La susdite récompense sera donnée pour leur arrestation.
D. RANCE rue Bourbon, près St-Philippe. 15mai

TOILES. TOILES.

GIQUEL & JAMISON,

126, rue du Canal

VIENNENT de recevoir d'Europe, un assortiment complet de toiles en tous genres, telles que: Toile à drape 12[4] Cretonne et d'Ecosse. Toiles à chemises, d'Irlande et Courtrais. Damassé pour tables 6[4], 8[4], 10[4], Serviettes damassées du Béarn, Serviettes unies, unis bords en couleurs, Coutil fil, blanc et en couleur. Toiles à torchons et à matelas. Bas et chaussettes fil, &c &c.
GIQUEL & JAMISON,
15 mars — 126, rue du Canal

Rum de la Jamaïque.

TRENTE tierçons rum d'excellente qualité, à vendre sous les clefs de la Douane, par VILLARRUBIA & LAUGHLAND, 17 avril — Rue des Magasins

Recorder du Deuxième District

MM. les Editeurs

Veuillez annoncer que M. ANATOLE BLACHE, Recorder du Deuxième District est candidat à la même place et qu'il sera soutenu à l'élection du 3 juin prochain, par
LES PROPRIETAIRES DU DISTRICT.
13avril—3 juin

☞ MM. les Editeurs, Veuillez annoncer M. CLEMENT RAMOS ex-recorder du Deuxième District comme candidat à la même place. L'élection aura lieu LUNDI, le 3 juin 1861.
1er mai—au 10 j — SES NOMBREUX AMIS.

EMILE WILTZ

est candidat à la place de Recorder du Deuxième District. L'élection à lieu le 3 juin [illegible]

☞ M. l'Editeur—Veuillez annoncer comme candidat indépendant à la place de Contrôleur de la ville, M. THOMAS THEARD. L'élection aura lieu le 3 juin. M. Theard a rempli pendant deux ans les fonctions de contrôleur, et son administration a été hautement approuvée par la population. Il sera soutenu par tous les contribuables et par ceux qui sont opposés aux cabales de parti.
VOX POPULI

Nomination indépendante.

MM. les Editeurs de l'Abeille.

Veuillez annoncer M. N. E. BAILEY est candidat à la place de Contrôleur de la ville. L'élection a lieu le premier lundi de juin prochain.
29mai—5t — DES AMIS PROPRIETAIRES

C. O. DE FLECHIER

est candidat à la place d'Alderman du Deuxième District. L'élection aura lieu le premier lundi de juin prochain.

MM. les Editeurs de l'Abeille

Veuillez annoncer M. LEONCE RAYMOND comme candidat Assistant Alderman du Neuvième Ward, Troisième District. L'élection aura lieu le 3 juin 1861.
21 mai—au 3 juin

☞ MM. Les Editeurs de l'Abeille—Veuillez annoncer que le capitaine JOHN M. CLEAN est candidat à la place d'ALDERMAN ASSISTANT du Neuvième Ward du Troisième District à l'élection de de
UN GRAND NOMBRE DE VOTANTS

Pour Alderman Assistant.

☞ M. ANTHONY SAMBOLA [illegible] candidat à la place d'Alderman Assistant du [illegible] Ward [illegible] — VOTANTS

☞ Nous annonçons à l'électeurs [illegible] que M. PERALTA, [illegible] est candidat à la place d'Auditeur des Comptes Publics. L'élection a lieu en novembre prochain.
4avril—au 4 nov

Nominations du Parti Américain du Sud.

Election le 1er Lundi de Juin.

Pour Contrôleur—CHAS W. [illegible]
Recorder du Deuxième District—LOUIS [illegible]

—POUR ALDERMEN—

1er District	GERARD STITH et E. COX
2e "	OSCAR KOPIN
3e "	S. P. DE LABARRE
4e "	JAS A. HUCKINS

—POUR ALDERMEN ASSISTANTS—

1er Ward	BENJAMIN BLAND
2e "	W. T. STOCKER
3e "	W. L. ALLEN
4e "	JULES BENIT
6e "	ADOLPHE D. PRE.
9e "	J. MAGIONI

Etablissement hydrothérapique DU SUD.

Du Dr RANCE,

A BILOXI (Mississippi).

CET établissement [illegible] par le Dr Rance [illegible] sera prêt à recevoir des malades le 1er juin prochain. 24 avril—[illegible]

Changement de local.

R. B. SYKES [illegible] magasin [illegible] RUE DES MAGASINS [illegible]. Jours de vente, comme d'habitude, les mardis, jeudis et samedis. Ventes du détail tous les jours. 25 mars

BITTER DES ARABES.

MALGRE [illegible] [illegible] [illegible] BITTER DES ARABES [illegible]

Dépôt général—F. S[illegible]

Nouvelle-Orléans—A [illegible] Dr M[illegible] Royale.

Demande d'apprentie.

O[N demande] [illegible]

MAGASIN DE TAPIS.

Rue de Chartres, No 19.

N[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

L[illegible] ETERNOD

Tabac du Mexique.

EN débarquement du [illegible] de Vera Cruz, 25 balles tabac Mex[illegible]. En magasin [illegible] à vendre par TOUSSAINT FRERES.

L'ART DU DENTISTE.

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN DENTISTE,

[illegible]

☞ Consultations en français, espagnol et anglais. 5 jan—M & J

Dr THURBER,

DENTISTE.

SALON D'OPERATIONS

148, *rue Royale,*

Entre St Pierre et Toulouse.

1 oct—1a

Changement de domicile.

Le docteur L. DUPERRON, dentiste, [illegible] [illegible] Bienville, à la maison [illegible] [illegible] Royale et Bienville.

Reçu de France.

Par le navire R. D. Shepperd.

Et à vendre en gros et en détail:

Charpie.
Orge de Ly[illegible].
Amandes amères.
Essence de Bergamotte.
Baume tranquille.
Sesquichlorure de fer.
Eau de laurier de cerise.
Conserves de Vinettes.
Papier à cautère.
Fécule de pommes de terre.
Bourrache.
Tilleul.
Tiefle d'eau.
Un assortiment d'extraits pharmaceutiques.
Poudre de Rogé.
Pate de Regnault.
Cigarettes d'Espic.
Vin de Ségain.
Capsules de Mothes.
&c., &c., &c.
EN MAIN
Un assortiment d'instruments de chirurgie.
B. JOURDAN,
28mai — Coin Natchez et T[illegible]

FRUITS au jus, liqueurs—[illegible] caisses fruits au jus assortis; 30 do fraises au jus, 40 do [illegible] devie; 200 do cerises à l'eau-de-vie, 100 do absinthe Suisse; 50 do marasquin de Zara; 25 do [illegible] porté; 25 do kirsch Wasser. A vendre par LANATA FRERES. 29mai — 9 et 11 rue Jefferson

PRODUITS de Marseille—200 caisses vermouth; 100 N. P. & Co.; 400 do savon de Castille; 20 do eau fleur d'oranger; 100 do cassis du Mont-d'Or; 100 do punch et ratafiat; 15 barils bonnes verrines; 300 caisses olives, capres, cornichons; 500 paniers huile d'olive; 100 balles amandes, coque tendre. A vendre par LANATA frères. 29mai — 9 et 11 rue Jefferson

SALSEPAREILLE—41 balles salsepareille du Mexique, venant d'être débarquées du brick Mexicain Esperanza, en magasin et à vendre, en lots au gré des acheteurs, par CABALLERO & BASUALDO, Rue Vieille-Levée, No 46, entre Douane et Bienville. 8 avril

SARDINES—50 caisses de [illegible] Lorient.
20 caisses de [illegible] sardines de Lorient
33 " " [illegible]
44 " " [illegible] de Nantes
40 " " [illegible]
A vendre par HENRY VALETON & Co, 29 mai — 27 [illegible] Bienville

SARDINES [illegible] [illegible] HENRY VALETON & Co. 29 mai

FRUITS [illegible] HENRY [VALETON] 9 mai

JUS de [citron] [illegible] HENRY VALETON [illegible]

VINS [illegible] HENRY VALETON [illegible] 3 mai

FROMAGE [illegible] HENRY VALETON [illegible] 29 mai

PETITS POIS [illegible] HENRY VALETON & Co. 29 mai

CEPES A L'HUILE [illegible] HENRY VALETON & Co. 29 mai

HUILE d'olive J. Puginier, 500 paniers 22 onces, 250 paniers 11 onces. A vendre par C. CAVAROC & CO. 16mai

Cigarettes

24,000 paquets de la marque "La Honradez" en débarquement du steamship Gen. Miramon, arrivé de la Havane, à vendre par RORNIO & BROTHER. 9 avril

EN débarquement du navire Stephen Baldwin, de Bordeaux, 40 barriques vin rouge Montferrand, 200 caisses vin rouge St-Laurent. A vendre par L. BORDELOIS, 13mars — No. 21 rue Conti.